

## Observation n°52

Déposé le 15 Juillet 2022

Par Escande Daniel

La décarbonation nécessaire pour atténuer le dérèglement climatique nous impose de modifier collectivement notre mode de vie : réduire notre consommation d'énergie et notre consumérisme.

En parallèle la production d'énergie électrique doit privilégier les énergies renouvelables. L'implantation de ces installations (panneaux solaires au sol, éoliennes, méthaniseurs,...) ne doit pas se faire au détriment de la biodiversité déjà très largement menacée. La grande fréquentation du secteur de Verrières par des espèces patrimoniales remarquables (grands rapaces, chiroptères, ...) est connu. Il n'est pas concevable d'y implanter de nouvelles machines même équipées de dispositifs d'atténuation qui ne sont hélas pas efficaces.

À l'inverse, l'ouest de l'Aveyron où j'habite disposant d'un gisement éolien suffisant et ne présentant pas de tels enjeux naturels seraient un secteur potentiel.

---

---